

**POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE**Version 2 / F
1020000038031/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE
Code du produit (UVP)	05924014
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Thirame 80% WG

Composants dangereux

Nom	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Thirame	137-26-8 205-286-2	Xn, N	R20/22, R36/38, R43, R48/22, R50/53	80,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.



POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE

Version 2 / F
102000003803

2/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Difficultés respiratoires, Dépression nerveuse, Spasme

Traitement

Traiter de façon symptomatique.
Mesures complémentaires : Interdiction absolue de boire de l'alcool pendant 1 à 2 semaines en raison de l'effet antabuse.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable
Eau pulvérisée

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE**Version 2 / F
1020000038033/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Eloigner toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

- || Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- || Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans le conteneur original.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Thirame	137-26-8	5 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Thirame	137-26-8	5 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)



POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE

Version 2 / F
102000003803

4/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique

Données de sécurité

pH	env. 8 à 1 % émulsion dans l'eau
Température d'inflammabilité	235 °C

**POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE**Version 2 / F
1020000038035/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
Masse volumique apparente	env. 600 kg/m ³
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau	log Poe: 1,73 La valeur fournie concerne la matière active technique thirame.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter	Acides Bases
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 1.407 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (lapin) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Sensibilisant (cochon d'Inde)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 0,046 - 1,20 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CL50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 0,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (Algues) 0,14 mg/l Durée d'exposition: 120 h
Toxicité pour les bactéries	CE50 (Bactérie) 3,11 mg/l



POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE

Version 2 / F
102000003803

6/8
Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (THIRAME MELANGE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (THIRAM MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (THIRAM MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE

7/8

Version 2 / F
102000003803

Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Thirame

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)



POMARSOL ULTRA DISPERSIBLE

Version 2 / F
102000003803

8/8

Date de révision: 10.01.2012
Date d'impression: 10.01.2012

Rubrique n°1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
(très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.